

Bobigny, le 16 juin 2022

M. Stéphane TROUSSEL
Président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis
Hôtel du département
93006 Bobigny cedex

Monsieur le Président,

Nos forces rassemblées se mobilisent en cette période électorale pour tenter de construire une véritable opposition à la politique d'Emmanuel Macron, dans le cadre de la Nouvelle Union Populaire Ecologique et Sociale. Nous nous réjouissons de cette unité dans le combat politique au plan national.

Dans la même période, notre Département est tenu de se prononcer bientôt sur la loi de transformation de la fonction publique territoriale imposant, entre autres, les 1607 heures de travail pour les agents de notre collectivité.

Nous sommes d'accord depuis le début sur la régression sociale que cette loi porte. Nous sommes particulièrement sensibles à l'impact désastreux qu'elle aurait sur les agent.e.s déjà en grande difficulté pour exercer leurs missions et sur notre attractivité en termes de recrutements.

Comme vous le savez, le Conseil d'Etat vient de légitimer l'argument des opposants à cette loi en saisissant le Conseil constitutionnel de la question prioritaire de constitutionnalité formulée par plusieurs collectivités, notamment de Seine-Saint-Denis.

En conséquence, ces collectivités ont suspendu leurs délibérations dans l'attente de la décision finale qui devrait intervenir dans les 3 mois, c'est-à-dire septembre 2022.

Ce nouveau front ouvre de nouvelles perspectives pour mettre à mal cette loi néfaste aux agent.e.s de notre collectivité mais également aux besoins de services publics des séquano-dyonisiennes et séquano-dyonisiens.

Pour poursuivre ce combat politique pour le maintien et le développement des services publics en Seine-Saint-Denis, nous vous appelons à ce que notre collectivité s'associe à cette question prioritaire de constitutionnalité posée par les élu-e-s de Bonneuil, comme l'ont fait, notamment, Montreuil, Stains, Bobigny, Noisy-le-Sec ou ailleurs comme Ivry, Fontenay-sous-Bois ou Vitry.

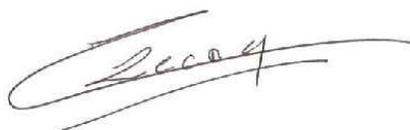
Si des concertations ont eu lieu avec les organisations syndicales et des propositions envisagées dans le cas où nous serions contraints d'appliquer cette loi, il nous appartient encore de tout tenter pour faire barrage à ce recul social.

Aussi nous vous demandons de reporter la délibération prévue sur ce sujet le 7 juillet et que notre collectivité se joigne dès à présent à cette « question prioritaire de constitutionnalité ».

Les agent.e.s de notre collectivité comme les habitantes et habitants de notre département sont, comme vous le savez, très attentifs aux décisions que nous prendrons et c'est bien légitime. Nous ne pouvons pas, en conscience et cohérence politique, nous en arrêter là.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Emilie LECROQ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emilie Lecroq', with a long horizontal flourish extending to the right.

Présidente du groupe